

5CS-INTERNATIONAL
SAS au capital de 4 000 Euros
Siège social : 41 rue Saint Ferdinand, 75017 PARIS
SIRET 811 596 600 00023- RCS PARIS

**Feuille de présence à l'Assemblée Générale
Extraordinaire
du 04 Aout 2023:**

Stephane GLOWINSKI	200 ACTIONS 
Anne CHEVILLOTTE	200 ACTIONS 

5CS-INTERNATIONAL
SAS au capital de 4 000 Euros

Siège social :
Siège social : 41 rue Saint Ferdinand, 75017 PARIS
SIRET 811 596 600 00023- RCS PARIS

**Procès-verbal de décisions prises par l'assemblée générale
extraordinaire du 04 Août 2023**

Le 04 Aout 2023 à 15 heures, les actionnaires de la SAS 5CS INTERNATIONAL se sont réunis en assemblée générale extraordinaire sur convocation du Président de la SAS, au siège social.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre entrant en séance. Monsieur Stéphane GLOWINSKI est désigné comme président de séance en sa qualité de Président de la SAS.

Madame Anne CHEVILLOTTE est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence permet de constater que les actionnaires présents possèdent actions, soit la 100 % des droits de vote et du capital.

Le Commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer. Le président dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres les documents suivants :

- La liste des actionnaires et la feuille de présence qui précise si y sont annexés formulaires des votes par correspondance ou par procuration d'actionnaires absents,
- La liste des dirigeants et administrateurs de la société,
- Les copies des lettres de convocations adressées aux actionnaires,
- Le texte du projet des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Le président déclare qu'à compter de la convocation, tous les documents ci-dessus énoncés ont été tenus à la disposition des actionnaires au lieu du siège social, qu'ainsi les associés ont pu librement exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi.

L'assemblée lui en donne acte.

Prise de décisions :

L'assemblée rappelle que le mandat du commissaire aux comptes titulaire, AGICOM, 218 rue de la Ronce 76230 Isneauville, et du commissaire aux comptes suppléant, Girault Jean-Claude, DOMICILI2 PROFESSIONNELLEMENT AU 218 rue de la Ronce 76230 Isneauville est arrivé à expiration à l'issue de l'approbation des comptes clos le 31 décembre 2022.

Après en avoir délibéré, l'assemblée :

- Constate la fin du mandat du commissaire aux comptes titulaire et du commissaire aux comptes suppléant.
- Décide de ne pas procéder à leur renouvellement ni à leur remplacement, la société n'étant plus soumise à l'obligation de désignation d'un commissaire aux comptes.
- Donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités de publicité et de dépôt requises.

Cette décision est adoptée de la manière suivante :

Voix contre :

Abstention :

Voix pour : 400

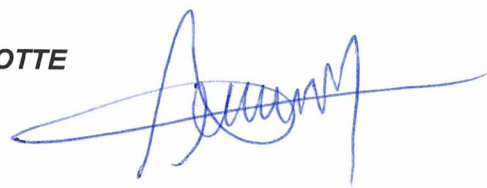
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée et le présent procès-verbal a été signé.

Fait à Paris, le 04 Août 2023

Président de séance, Stéphane GLOWINSKI

A blue ink signature, appearing to be 'SG', written over a horizontal line.

La secrétaire de séance Anne CHEVILLOTTE

A blue ink signature, appearing to be 'Anne', written over a horizontal line.